

Championnats de France Doublettes Challenges Nationaux Doublettes Excellence et Honneur

Dames et Hommes

ART. 1 – Organisation

- A Les Championnats de France Doublettes et les Challenges Nationaux Doublettes se déroulent en deux phases :
 - Phase régionale : 17 et 18 Octobre 2009
 - ◆ Phase nationale : 28 et 29 Novembre 2009
 - La phase régionale, qualificative pour la phase nationale, se déroule dans la région administrative concernée si au moins 20 doublettes (Championnats de France et Challenges Nationaux confondus) sont inscrites; sinon, dans la région sportive ou dans une autre région administrative ou sportive de l'interrégion (sauf pour les régions suivantes : Martinique, Réunion, Guyane et Nouvelle-Calédonie).
 - En cas de rattachement, c'est la région administrative ou sportive totalisant le plus grand nombre de participants qui organise la compétition.
- **B** Dans chaque phase, que ce soit pour la qualification à la finale ou pour la qualification à la phase suivante, les égalités dans les classements seront départagées par la meilleure dernière ligne, ou l'avant-dernière en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite... Attention, cette règle n'intervient ni pour l'attribution des titres et médailles, ni pour le classement final de la compétition : dans ces cas là, on continue à appliquer la notion d'ex aequo.

ART. 2 – Les équipes

- A Les Championnats de France Doublettes sont ouverts à tous(tes) les licencié(e)s F.F.B.S.Q. <u>de</u> <u>nationalité française</u> et en règle avec la Fédération, quelle que soit leur catégorie.
 - I. Une doublette est constituée de 2 personnes du même sexe et d'un même club.
 - *II.* Une doublette peut être composée de deux joueurs(euses) de catégorie différente (Elite, Excellence, Honneur).
- **B** Le Challenge National Doublettes Excellence est ouvert à tous(tes) les licencié(e)s F.F.B.S.Q. en règle avec la Fédération et de catégorie Honneur et Excellence.
 - *I.* Une doublette est constituée de 2 personnes du même sexe et d'un même club, avec au plus une seule personne de nationalité étrangère.
 - II. Une doublette doit être composée au minimum d'un joueur(euse) de catégorie Excellence.
 - III. Les joueurs Elite ne peuvent pas participer au Challenge National Doublettes Excellence.
- *C* Le Challenge National Doublettes Honneur est ouvert à tous(tes) les licencié(e)s F.F.B.S.Q. en règle avec la Fédération de catégorie Honneur.
 - *I.* Une doublette est constituée de 2 personnes du même sexe et d'un même club, avec au plus une seule personne de nationalité étrangère.
 - II. Une doublette doit être composée de deux joueurs(euses) de catégorie Honneur.
 - III. Les joueurs Excellence et Elite ne peuvent pas participer au Challenge National Doublettes Honneur.

Les catégories sont définies ainsi : D-

> • Dames : 3 catégories - Elite: 175 de moyenne et plus

> > **Excellence**: De 160 à 174 de moyenne (cf. ART 4 D, E)

Inférieure à 160 (cf. ART 4 C) Honneur:

• Hommes: 3 catégories - Elite: 190 de moyenne et plus

> **Excellence**: De 175 à 189 (cf. ART 4 D, E) Inférieure à 175 (cf. ART 4 C) Honneur:

E -Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée des Championnats de France Doublettes et des Challenges Nationaux Doublettes.

ART. 3 – Titres décernés

A l'issue de la phase nationale, la F.F.B.S.Q. décerne le titre de Champion de France Doublettes Hommes, Championne de France Doublettes Dames, et les titres de Vainqueurs des Challenges Nationaux Doublettes Excellence et Honneur (hommes et dames).

ART. 4 – Moyenne

- Le listing de référence est celui <u>d'Août 2009</u>
- La moyenne est lue dans la colonne "Moy" de ce listing. B -
- Les joueurs (ou joueuses) 1ère année de licence n'ayant pas de moyenne au listing de référence, ou C absents de ce listing, évoluent en catégorie Honneur.
- Un joueur (ou une joueuse) non 1ère année, ayant un "S" dans cette colonne est surclassé(e) en D catégorie Excellence.
- Un joueur (ou une joueuse) non 1ère année et ne figurant pas sur ce listing est surclassé(e) en E catégorie Excellence.

ART. 5 – Phase Régionale

- Le règlement de la phase régionale est identique pour les Championnats de France Doublettes et **A** pour les Challenges Nationaux Doublettes Excellence et Honneur
- **B** -Chaque doublette effectue 2 séries de 4 lignes avec changement de pistes à la fin de la première série.
- A l'issue des 8 lignes qualificatives, 30% (minimum 6 doublettes) effectuent 6 lignes C supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de pistes à l'issue de la première série; ce nombre ne peut pas, en outre, être inférieur à 150% du nombre de doublettes qualifiées pour la finale nationale.
- Pour les Championnats de France Doublettes, le titre de Champion(ne) Régional(e) Doublettes D-(hommes et dames) est attribué sur le total des 14 lignes, sous réserve de la participation d'au moins 3 doublettes (pour les hommes et pour les dames).
- Pour les Challenges Nationaux Doublettes, les titres de Vainqueurs des Challenges Régionaux \boldsymbol{E} -Doublettes Excellence et Honneur (hommes et dames) sont attribués sur le total des 14 lignes, sous réserve de la participation d'au moins 3 doublettes (pour les hommes et pour les dames).
- Pour des raisons d'organisation, le responsable régional peut arrondir à un chiffre inférieur le $oldsymbol{F}$ nombre de qualifiés (sans pour autant être inférieur au nombre minimal – cf. ART 5B).

Exemple: si 30% correspondent à 14 finalistes et que la compétition se déroule sur un centre de 12 pistes, il a la possibilité de ne faire jouer que 12 finalistes.

- G- Dans le cas où la phase régionale ne se déroule pas dans la région, les titres de Champion(ne) Régional(e) et de Vainqueur des Challenges Régionaux Excellence et Honneur (région administrative) sont décernés selon les mêmes règles (3 équipes minimum de la région administrative).
- *H* Le Comité Sportif Régional décide des lieux et en accord avec le(s) centre(s) choisi(s) établit les horaires. Il fixe les dates limites d'inscriptions.
- *I* **Engagement** : 25 € par équipe. Les parties sont réglées en plus à un tarif qui ne saurait excéder le tarif maximum en vigueur (3,00€l'unité).
- J- Le nombre de qualifiés(ées) par région des Championnats de France et des Challenges Nationaux, pour la phase nationale, est fonction du nombre d'équipes engagées. Il est communiqué par le CN Bowling huit jours avant la phase régionale, avec un minimum d'un(e) qualifié(e) par région administrative (ou sportive, ou interrégion en cas de regroupement) pour les Championnats de France et par Challenge National (hommes et dames).

ART. 6 – Finale Nationale

A - Lieux

◆ Dames : Championnats de France à AUXERRE

Challenge National Excellence à **CLERMONT-FERRAND**

Challenge National Honneur à **LIMOGES**

◆ Hommes : Championnats de France à NANTES SAINT SEBASTIEN

Challenge National Excellence à **REIMS THILLOIS**Challenge National Honneur à **WITTELSHEIM**

B - Déroulement

- Qualification : Chaque doublette effectue 4 séries consécutives de 2 lignes.
- 1/2 Finale : les doublettes qualifiées effectuent 2 séries consécutives de 3 lignes.
- Finale : les doublettes qualifiées effectuent 2 séries consécutives de 3 lignes
- Durant toute la finale nationale, tous les changements de pistes s'effectuent selon la méthode du décalage croisé cf. article 7a.

Le nombre de doublettes qualifiées est donné ci-dessous à titre indicatif. Il pourra être modifié par le Comité National Bowling en fonction des contraintes d'organisation et de la participation réelle. Il sera fixé définitivement 8 jours avant les phases régionales.

Nombre de doublettes donné à titre indicatif, susceptible de modifications	Phase finale	Demi-Finale	Finale
Championnat de France Dames	28	14	8
Championnat de France Hommes	48	24	16
Challenge National Excellence Dames	32	16	10
Challenge National Excellence Hommes	44	22	14
Challenge National Honneur Dames	32	16	10
Challenge National Honneur Hommes	48	24	16

C - Titres décernés

Les titres sont décernés, pour chaque Championnat et Challenge, à l'issue des 20 lignes (cf. Article 3).

D - Engagements et frais de partie

Les frais de parties sont pris en charge par le C.N. Bowling.

E - Forfaits et repêchages

Forfait et repêchage:

Pour la phase nationale, les équipes qui déclarent forfait sont tenues de le faire savoir au CN Bowling avant le 19 Novembre 2009.

En cas de forfait le jour même de la phase régionale, la Ligue organisatrice peut repêcher les équipes dans l'ordre du classement de la phase régionale (signature obligatoire du formulaire de désistement par les deux membres de l'équipe).

Au-delà, le CN Bowling se réserve le droit de requalifier des équipes dans l'ordre du classement de la phase régionale, pour combler d'éventuels forfaits.

ART. 7

- A <u>Pendant les finales nationales (uniquement)</u>, tous les déplacements entre les séries sont régis selon la méthode du décalage croisé :
 - a. Les pistes paires (à la première série) décaleront toujours vers la droite, les pistes impaires toujours vers la gauche.
 - b. Le nombre de pistes de décalage est calculé ainsi : « Nombre de pistes utilisées » divisé par « Nombre de séries » (arrondi à l'entier inférieur).
- **B** Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q sont applicables aux Championnats de France Doublettes et aux Challenges Nationaux Doublettes.
- *C* Le CN Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition, notamment le nombre de qualifiés(es) en fonction de la participation réelle.

Suivi des modifications du règlement :

- Version 1.1 : Changement du listing de référence, confirmation des lieux des finales et correction de l'exemple du décalage croisé.